

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Bachelor en Arts Visuels	
Orientation	–	
Titre du module	Art-définition III	
Code	3AV12	AAV303735F26
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 5	
Crédits ECTS	9	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module vise à la préparation du travail de diplôme sur la base des expérimentations menées jusqu'alors. Il s'agit pour l'étudiant·e d'acquérir une compétence de création globale regroupant, synthétisant et harmonisant l'ensemble des connaissances, des savoir-faire et des aptitudes liés aux différents enseignements, en vue d'une production concrète.		
Contenu et formes d'enseignement	Développement d'un travail personnel de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur·es de la filière (12 périodes hebdomadaires).		
Formes d'évaluation et de validation	Les travaux réalisés dans le cadre du projet personnel font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation prend en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum.		
Modalités de rattrapage	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.		
Enseignant·e·s	Professeur·es et intervenant·es du BA Arts Visuels		

Responsable module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	20 août 2026	Par	Stéphane Kropf